

Le CAP support équin ou bovin constitue une perspective de formation professionnelle adaptée pour des jeunes dont le niveau scolaire ne permet pas une entrée directe en bac professionnel mais présentant de réelles dispositions professionnelles.

PREREQUIS

Elèves sortant d'une 3^{ème} de l'enseignement agricole, de collège, de 3^{ème} SEGPA (avec dérogation si moins de 16 ans)

- Elèves issus d'une seconde professionnelle
- Satisfaire aux exigences de l'entretien d'entrée

OBJECTIFS : APTITUDES/COMPETENCES

- Acquérir, par les nombreuses périodes de stage en exploitation, en écurie, ou élevage équin, une solide expérience professionnelle et pratique.
- Acquérir un niveau de formation générale et technique
- Poursuivre chaque fois que cela est possible une formation de niveau IV

DUREE

La formation a une durée de 840 heures sur deux ans.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Réception des candidatures à partir de janvier
- Contacts téléphoniques, mails ou rencontres à la Porte Ouverte suivis d'un entretien individuel avec le jeune et sa famille
- Début de la formation en septembre
- Pour l'apprentissage les contrats peuvent être signés trois mois avant le début de la formation

TARIF(S) CAP

- Sous statut scolaire et convention de stage

	<i>Coût à charge de la famille en pension/scolarité- Fournitures scolaires et autres frais pédagogiques</i>	
<i>CAP 1^{ère} année</i>	1 548€ + 30€ de frais de dossier pour nouveaux élèves	Si l'élève perçoit des bourses, elles viennent se déduire des montants ci-contre. Le règlement s'effectue le plus souvent en 10 mensualités.
<i>CAP 2^{ème} année</i>	1 548€ + 30€ de frais de dossier pour nouveaux élèves	

- Sous statut de l'apprentissage

	<i>Coût à charge de la famille en pension ou ½ pension</i>
<i>CAP 1^{ère} année</i>	915€ en pension 566€ en ½ pension
<i>CAP 2^{ème} année</i>	915€ en pension 566€ en ½ pension

L'apprenti ou sa famille règle le coût à charge de la pension ou ½ pension par trimestre.

REMUNERATION DES STAGIAIRES ET APPRENTIS

- Sous statut scolaire

Au-delà de la 463^{ème} heure de stage (soit à partir de la 14^{ème} semaine si le stagiaire travaille 35 heures par semaine), le maître de stage doit verser 4.35€ par heure de stage effective soit 152€25)

- Sous statut de l'apprentissage

Age	DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES (base 151,67 heures)								
	% du SMIC	1ère année		% du SMIC	2ème année		% du SMIC	3ème année	
		par mois	par an		par mois	par an		par mois	par an
16 - 17	27%	477,07 €	5 724,81 €	39%	689,10 €	8 269,17 €	55%	971,80 €	11 661,64 €
18 - 20	43%	759,79 €	9 117,49 €	51%	901,13 €	10 813,53 €	67%	1 183,83 €	14 206,00 €
21 - 25	53%	936,47 €	11 237,59 €	61%	1 077,82 €	12 933,82 €	78%	1 378,19 €	16 538,33 €
26 et +	100%	1 766,92 €	21 202,99 €	100%	1 766,92 €	21 202,99 €	100%	1 766,92 €	21 202,99 €

Age	Avenant n°8 du 13/07/2022 Accord National en Agriculture (base 151,67 heures) - IDCC 7024, 7025, 7018, 1659								
	% du SMIC	1ère année		% du SMIC	2ème année		% du SMIC	3ème année	
		par mois	par an		par mois	par an		par mois	par an
16 - 17	27%	477,08 €	5 724,94 €	39%	689,11 €	8 269,35 €	55%	971,83 €	11 661,91 €
18 - 20	50%	883,48 €	10 601,73 €	57%	1 007,16 €	12 085,98 €	67%	971,83 €	11 661,91 €
21 - 25	53%	936,49 €	11 237,84 €	61%	1 077,84 €	12 934,11 €	78%	1 378,23 €	16 538,70 €
26 et +	100%	1 766,96 €	21 203,47 €	100%	1 766,96 €	21 203,47 €	100%	1 766,96 €	21 203,47 €

Le maître d'apprentissage bénéficie d'une aide de 6 000€ pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2024, **pour la première année d'exécution du contrat.**

CONTACT /RESPONSABLE DE LA FORMATION

Didier POTIER, directeur
Bénédicte IACHKINE et Dominique ENOUF
Tél. : 02 31 21 68 48- Mél : mfr.balleroy@mfr.asso.fr

METHODES MOBILISEES :

- Cours en salle de classe ainsi qu'en salle informatique
- Formation réalisée sous statut scolaire en alternance école/entreprise ou en apprentissage au rythme de deux tiers du temps en entreprise agricole bovine ou équine et un tiers du temps à la MFR.
- Visite d'exploitations et pratiques dans des exploitations partenaires

Les temps en exploitation agricole ou en écurie et la collaboration avec le maître de stage ou d'apprentissage constituent un temps de formation à part entière

MODALITES D'ÉVALUATION:

Les compétences acquises sont validées par le diplôme national du CAP Métiers de l'agriculture support bovin ou équin sous forme de 12 contrôles continus en cours de formation (CCF) et un examen final



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap, Mme LAIGNEAU-LECOURT : a.laigneau-lecourt@mfr.asso.fr Tél : 0231216848